



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VILLE- HANDICAP DU 29 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents :

- Monsieur Michel VAN DEN AKKER, Conseiller Municipal Délégué, Vice-Président de la Commission
- Monsieur Jean-Pierre CRON, Maire-Adjoint
- Madame Véronique GONNET, Conseillère Municipale
- Madame Nicole MENOUE, Conseillère Municipale
- Madame Dominique DUMOULIN, Ingénieur, Responsable Service bâtiments
- Madame Sylvie GORAND, Directeur Général Adjoint des Services
- Monsieur Olivier LECLERCQ, Directeur des sports
- Madame Isabelle MANSCOUR, Responsable Vie associative
- Madame Roselyne ANDRE, Représentante de l'association Valentin HAÛY
- Madame Sophie LOISON, Représentante de l'association UNAFAM
- Monsieur Jacques JEAN ALEXIS, Représentant de l'association UNAFAM
- Madame Annie RUGET, Représentante de l'AIDAPAC
- Monsieur François GUERIN, Représentant des commerçants
- Monsieur Claude AVANZINI, Représentant des habitants
- Madame Dominique PESTANA, Directrice chargée des actions sociales et solidaires
- Madame Barka HICHER, Secrétaire de séance

Étaient absents excusés :

- Monsieur Hervé GICQUEL, Maire et Président de la Commission
- Monsieur Patrick SEGALAT, Maire-Adjoint
- Madame Clotilde CERTIN, Conseillère Municipale
- Madame Valérie LYET, Conseillère Municipale
- Monsieur Loïc RAMBAUD, Conseiller Municipal
- Monsieur Jérôme VAUGON, Directeur du PADT
- Madame Nadine COMAITA, Représentante des habitants
- Monsieur Christian SCHWEITZER, Représentant des habitants
- Monsieur Christophe CERTIN, Responsable emploi
- Monsieur Alexandre KRIER, Ingénieur Voirie
- Monsieur Gérard BERTRAND, Représentant des habitants
- Monsieur Gérard FAINZANG, Représentant de l'association APF
- Monsieur Olivier GIRARD, Représentant des habitants

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 10 FEVRIER 2016 :

Il n'y a aucune remarque sur le compte-rendu de la précédente Commission.

I - L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) :

1) L'Ad'AP en 2016

Monsieur VAN DEN AKKER rappelle que l'Ad'AP sur les 6 ans à venir, concernant la mise aux normes des établissements municipaux, avec une dépense estimée à 150.000€ par an, a été validé par la Commission et le Conseil Municipal avant d'être envoyé à la Préfecture qui l'a validé. Il précise que si la Ville avait suivi les directives antérieures à novembre 2015, la dépense aurait été de l'ordre de 1.500.000€.

Mme DUMOULIN fait le point sur l'Ad'AP pour l'année 2016 : il était prévu de réaliser sur l'année la mise en conformité, c'est-à-dire avec dérogation, des crèches des Bordeaux, Victor Basch, l'Archevêché, Petit Château, des écoles maternelles La Cerisaie et Conflans, de l'école primaire Aristide Briand, de la Bibliothèque Pour Tous, de l'Hôtel de Ville, du Centre Administratif Sully et de l'épicerie sociale. Pour certains établissements, au regard de la configuration des bâtiments, comme les crèches, il faudrait tout casser. La réglementation de décembre 2015, plus favorable, permet de faire au mieux avec l'existant. Tous les types de handicaps sont pris en compte : mobilité, déficiences visuelles, déficiences auditives. La dépense actuelle atteint les 2/3 de l'enveloppe de 150 000€. Mais il est probable qu'il faudra prévoir au-delà de la somme prévue pour les travaux à finir avant fin 2016 qui sont à chiffrer, afin d'établir un compte-rendu favorable à la fois sur l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap et sur les engagements de la commune. Concernant l'hôtel de ville, l'étude va être relancée pour vérifier la possibilité d'intégrer un ascenseur (qui se situerait au niveau des toilettes du rez-de-chaussée). Une dérogation va être demandée pour repousser les travaux car il ne faut pas laisser passer l'opportunité de la mise en accessibilité de tous les étages.

2) Projet Ad'AP parcs et jardins de la Ville

Le projet est différé. Monsieur CRON informe que la sécurisation de l'ensemble des bâtiments, notamment crèches et écoles, ont été une priorité à la demande de Monsieur le Maire, avec une étude vidéo, SAS, etc.

Madame GONNET intervient en fin de séance pour soumettre un matériel destiné aux enfants en situation de handicap, à savoir une balançoire qui accueille un enfant en fauteuil roulant. Plusieurs villes de France sont équipées de ce matériel. Une étude de coût et de faisabilité est sollicitée. Ce type d'équipement permettrait aux enfants de profiter des lieux publics et s'amuser. Des photos de la balançoire sont présentées à la Commission. Une vidéo est disponible sur le site JACCÉDE.Com

II - HANDICAP ET MAIRIE :

Information sur les travailleurs handicapés à la Mairie :

La déclaration 2016 pour l'année 2015 annonce un taux de 6,2 % de travailleurs handicapés à la Mairie, en incluant les salariés de la Communauté de Communes qui ont été réintégrés et dont le nombre des travailleurs handicapés est relativement faible. Ce pourcentage inclut des travailleurs handicapés extérieurs à qui la Ville fait appel (ESAT pour des achats de matériels...), qui est de l'ordre de 0,3%. La Mairie ne paiera donc aucune pénalité. Il est important de maintenir ce taux. Le travail fait par la Ville et la DRH, auprès du personnel et de l'encadrement, par des séances de sensibilisation notamment sur la prise en charge du personnel en situation de handicap, a encouragé des agents à faire la démarche de reconnaissance de travailleur handicapé.

III - HANDICAP ET PROJETS :

1) Projet UNAFAM-Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques

Madame LOISON, représentante de l'UNAFAM, propose à la Commission un projet de résidence d'accueil réservée aux malades psychiques dans le futur quartier de Bercy. Monsieur VAN DEN AKKER précise que ce projet, qui remonte à 2008, est d'actualité et il rappelle que si la Commission le valide, il sera présenté en Conseil Municipal.

Voir l'intervention de Madame LOISON en pièce jointe.

Monsieur VAN DEN AKKER intervient, après la présentation de Madame LOISON, pour indiquer que ce type de projet une fois mis en place n'engage pas une grosse dépense car il ne s'agit pas d'assistantat, les personnes concernées étant autonomes, avec un travail et une capacité de financement.

Madame LOISON explique que les personnes souffrant d'un handicap psychique sont intelligentes et en bonne santé physique mais qu'elles ont des troubles de l'attention, de la concentration qui les empêchent de gérer au quotidien des choses simples comme ouvrir le courrier, faire les dossiers et démarches administratives telles qu'une demande ou un renouvellement d'Allocation Adulte Handicapé. Elles ont besoin d'un accompagnement des services sociaux pour veiller à la continuité du suivi médical et de la prise du traitement. Car tant que la famille, les proches sont présents, ils ont un soutien mais le jour où ils ne sont plus là, il y a un risque de rechute. C'est pourquoi, il est important de favoriser l'autonomie avec un accompagnement. Ce projet vise l'accès au logement et à l'autonomie, l'insertion, lutte contre l'isolement avec la mise en place d'un accompagnement et permet de maintenir le soin.

Monsieur VAN DEN AKKER ajoute que la création de ce type d'unité dans un nouveau quartier est plus favorable que dans un lieu d'habitations existant où la population émet des craintes sur ces personnes souffrant de handicap psychique. Elles sont pourtant plus dangereuses pour elles-mêmes. En opposition à l'alcool où les personnes peuvent être dangereuses pour leur entourage. Cependant, les comportements liés à l'alcool sont mieux tolérés. Il y a également les représentations de la maladie psychique qui sont véhiculées par les médias, les films policiers, où le tueur en série est systématiquement un schizophrène ou un bi-polaire.

Il est proposé que la Commission préconise de relancer ce projet pour demander au Conseil Municipal de l'inscrire dans le CIN de Charenton-Bercy. Il pourra également entrer dans les objectifs du Conseil Local de Santé Mentale présenté au point suivant.

Le projet est validé par la Commission à l'unanimité. Monsieur VAN DEN AKKER suggère de réserver quelques logements sociaux dans les prochaines constructions et dans le parc existant.

2) Projet Ville avec le CLSM-Conseil Local de Santé Mentale - CLSM

Le projet de création d'un Conseil Local de Santé Mentale est présenté par Dominique PESTANA : voir intervention en pièce jointe.

Monsieur VAN DEN AKKER explique que pour créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), il faut un Contrat Local de Santé (CLS). De cette obligation, peuvent découler des financements de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La commune de Charenton n'ouvre pas droit à un soutien financier de l'ARS, aussi le CLSM sera créé sans passer par un CLS. Au vu des chiffres sur le territoire charentonnais, le CLSM pourra apporter aide et solutions auprès des personnes porteur d'un handicap psychique. Autre point qui concerne le secret partagé : la Loi du 20 juillet 2016 relative « aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel » (décret n°2016-994), approuvée par l'Ordre des médecins, va faciliter les échanges entre intervenants (travailleurs sociaux, médecins, aidants, aides et soins à domicile, associations...) Ce projet va être proposé aux communes de Saint-Maurice et Saint-Mandé qui font partie du même secteur psychiatrique que Charenton ; si elles ne souhaitent pas intégrer un CLSM commun, Charenton aura son propre CLSM.

Ce projet est validé à l'unanimité par la Commission.

3) La sous-commission de sensibilisation :

Présentation par Madame GONNET

a) Point sur l'action « Tu peux en parler »

Pour rappel, le 19 mars 2016, il y a eu une action à destination des collégiens et lycéens charentonnais autour de la projection du film « Le monde de Charlie » et des questions soulevées par le film. Il s'agissait d'apporter la réponse à la question « *A qui les adolescents de la Ville peuvent-ils s'adresser quand ils ont un de leurs amis qui rencontre un problème à résoudre ?* » (mal-être psychologique, problème social, radicalisation, addictions...) Etaient présents les partenaires oeuvrant pour la jeunesse : la Maison de l'Adolescent, le Centre Georges Pérec (CMP adolescents), le Centre Communal d'Action Sociale, le Service Jeunesse, le Service Médiation-Prévention, l'association UNAFAM. A l'issue de cet événement, des flyers et des petites cartes ont été édités et distribués, dans un premier temps, aux professionnels de la Ville, et, dans un second temps, aux collégiens et lycéens de la Ville, ainsi que dans les différents points d'accueil.

b) Les projets 2016 en cours :

- Parcours dans la Ville avec l'Association « J'Accède »

Cette deuxième action aura lieu courant novembre en partenariat avec l'association « JACCEDE.Com ». A l'origine, une personne en situation de handicap a eu l'idée de lancer cette application sur smartphone afin de recenser tous les établissements qui accueillent du public, permettant un descriptif sur l'accessibilité et un travail en partenariat avec les villes dans l'objectif de les dynamiser de manière positive. Le principe de l'action consiste à visiter les commerçants de la Ville, sur un périmètre délimité, avec des groupes composés de 2 à 3 personnes, dont une est en situation de handicap et un accompagnateur valide avec un bénévole de l'association JACCEDE. Il s'agit de valoriser ce qui est fait au niveau de l'accessibilité ou d'informer sur ce qui pourrait être fait ; un guide sera laissé aux commerçants sur les améliorations possibles à apporter ainsi que des petites astuces. Le groupe se déplacera avec un smartphone et l'application téléchargée ; il disposera d'un kit et d'un questionnaire à remplir pour recueillir les informations. La communication avec les commerçants ne portera pas de jugement. Il sera tenu compte des difficultés de terrain (comme les marches pour entrer dans certains commerces). Il est prévu d'avoir 5 à 10 participants : 5 à 6 personnes porteuses de différents handicaps et les accompagnateurs. Un grand groupe serait difficile à gérer. L'après-midi se déroulera en 3 temps : présentation du déroulement de la journée, visite des commerçants sur un périmètre donné et débriefing. Si cette première session est satisfaisante, cette opération sera renouvelée en 2017.

- Sensibilisation auprès des élèves de CM2 avec l'Association « Rencontres Jeunes et Handicaps » :

Ce troisième projet est un partenariat mise en place avec l'association « Rencontre Jeunes et Handicaps » et les établissements scolaires de la Ville afin de sensibiliser les élèves, via une rencontre avec une personne porteuse de handicap qui témoigne mener une vie normale et souffrir du regard des autres, dans le but de les amener à porter un regard différent sur le handicap. Un film est diffusé la veille du passage de l'association pour générer des questions des élèves et conduire à des échanges autour du handicap dès le lendemain. Dans cette association, il y a une personne charentonnaise. L'association intervient auprès des élèves de CM2, avant l'entrée au collège. Le souhait des directeurs d'écoles serait de faire ce type d'action dès le CP. Une réflexion est en cours avec l'association pour toucher un public plus jeune. L'action va se réaliser sur le calendrier scolaire 2016-2017.

Toutes ces actions ont un coût qui est financé par le CCAS :

- Action « Tu peux en parler » : Droits de cession du film « Le monde de Charlie » = 395,00€
- Action « JACCEDE » : kit pour 1 groupe de 2 à 3 participants = 30,00 € par kit
- Action « Rencontres Jeunes et Handicaps : 500,00 € (pour 12 classes de CM2 soit 360 élèves (chiffres de l'année scolaire 2015/2016)

- **Le sport :**

A signaler :

. Une journée « Handi-Club du Val-de-Marne » au Parc Interdépartemental des Sports du Tremblay à laquelle participe le club de tennis de table de Charenton.

. Le club d'athlétisme Azur Olympique Charenton a commencé son secteur Sport Aidé le samedi matin avec 5 personnes qui sont accueillies pour suivre l'athlétisme. La différence entre Handisport et Sport Aidé : Handisport concerne les personnes porteuses d'un handicap physique ou sensoriel ; Sport aidé concerne les personnes ayant un handicap psychique qui nécessite leur accompagnateur habituel afin d'être en situation de sécurité psychique et de rassurance. Il faut un entraîneur par athlète. Une journée porte ouverte le 9 avril dernier a été un succès.

c) Les projets en 2017 :

Toujours sur le thème du sport pour les projets 2017 :

. Monter un marathon-relais Handisport

Organiser une manifestation entre mai et juin 2017, en partenariat avec Azur Olympique Charenton, le tennis de table Charenton et d'autres clubs ayant des sections handisport, afin de faire un marathon relais sur la piste Diagana avec des personnes en situation de handicap et des personnes valides, soit 2 à 3 équipes. L'association ODAAS a l'habitude d'organiser ce type d'événement et fait venir des têtes d'affiche pour attirer le public (exemple : Philippe Caneloro à Montrouge). Le but est de montrer que l'on peut se trouver en situation de handicap et partager ensemble les mêmes choses et des moments de joies. C'est un message envoyé envers les habitants de la Ville : vivre le handicap dans la joie. Il est possible de s'appuyer aussi sur les associations sportives de la Ville qui font un effort particulier. Le Président du tennis de table est sensible à de telles actions. Côté financement et organisation de ce projet : un rendez-vous prochain est prévu avec l'ODAAS. Côté sécurité : s'agissant d'une manifestation, face aux contraintes de la Préfecture, le lieu choisi est fermé, sécurisé et permet de filtrer les gens.

. Les Jeux paralympiques

Un petit mot sur la performance de la France tout au long de ces jeux : en regardant le nombre de médailles par nombre d'habitants par pays, si la Chine et les Etats-Unis sont en tête, la France s'en sort de façon très honorable. L'association ODAAS a des champions olympiques en situation de handicap qui peuvent être en vedette lors de manifestations sportives. A voir pour le projet de marathon-relais. Madame MANSCOUR signale qu'à Charenton, il y a un homme de l'association « Mieux Voir la Vie »-MVLV qui fait le marathon des sables depuis plusieurs années, aussi pourrait-il participer au marathon-relais.

. Le sport sur ordonnance :

Monsieur VAN DEN AKKER est porteur de ce projet. L'idée est de sensibiliser et de voir quelle action la Ville peut mener pour inciter les personnes ayant des problèmes de santé à faire du sport ; en effet, des études montrent, par exemple en cancérologie, que dans les cas de cancers, la pratique d'un sport quel qu'il soit pour des personnes en cours de traitement, accélère la guérison,

diminue les douleurs. Ce sont moins de plaintes et un mieux-être. La comparaison a été faite auprès de personnes atteintes de la même pathologie n'ayant pas d'activité sportive. Madame GONNET et Monsieur VAN DEN AKKER vont suivre une formation en octobre avec l'Unafomec, association de formation continue de médecins, pour voir comment traduire le sport sur ordonnance sous forme d'actions au niveau de la Charenton avec les médecins de la ville.

. A signaler :

Une belle action faite par Bruno Bernardin au STC-Studio Théâtre de Charenton, metteur en scène et comédien, en partenariat avec les hôpitaux de St Maurice Il dirige un groupe de théâtre « Les Apicoles » qui mélange patients, soignants et comédiens. Ils travaillent toute l'année et ont monté un spectacle les 15 et 16/09 dernier intitulé « Quisaitout et Grobeta » de Coline Serreau. Il n'était pas évident de deviner qui était qui ; cette expérience est très valorisante pour les patients qui ont pu voir aussi leurs soignants sous un autre jour.

Intervention de Monsieur LECLERCQ : Des critères tels que le handicap, être charentonnais et hors charentonnais, ont été pris en compte et vont être présentés aux présidents d'associations sportives prochainement afin d'établir un nouveau document qui permettra d'avoir une vue globale des adhérents.

Les membres de la commission Ville et Handicap n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20 heures.